



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

majoration pour conjoint à charge

Question écrite n° 59437

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la bonification pour conjoint à charge servie aux titulaires de pensions dans un nombre limité de régimes (régime général et régimes alignés, mines et professions libérales). D'un montant maximum de 4 000 francs par an, cette majoration est gelée à ce niveau depuis 1977. L'accroissement du nombre de femmes arrivant à l'âge de la retraite et qui bénéficient de droits propres, excluant par la même leur conjoint du bénéfice de cette bonification, va provoquer la baisse mécanique de ce poste de dépenses. Le nombre de ces bénéficiaires étant donc appelé à diminuer, il lui demande si elle envisage de revaloriser cette bonification pour conjoint à charge.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59437

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1897